

# Le mandat d'arrêt européen et les droits fondamentaux

Varsovie, 6-7 octobre 2020

Convention de subvention

882080 – JudCoopAFSJ – JUST-AG-2019/JUST-JTRA-EJTR-AG-2019

Coopération judiciaire en matière pénale dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne : tendances récentes et questions d'actualité 2020-2021

## Lieu de la réunion

A déterminer

---

## Programme

---

Ce séminaire offre une formation pratique sur l'application du mandat d'arrêt européen (MAE) à un niveau avancé, tout en allant au-delà de l'instrument spécifique et en examinant son application dans le contexte plus large de la garantie d'une protection adéquate des droits fondamentaux.

La compréhension détaillée du MAE axée sur la pratique sera ensuite complétée par l'examen des questions relatives aux droits fondamentaux déclenchées par l'émission et l'exécution des MAE, en particulier les questions liées aux garanties procédurales et aux conditions de détention (cf. C-404/15 et C-659/15 PPU Aranyosi et Căldăraru et C-220/18 PPU ML).

Un examen détaillé de l'arrêt Petruhhin C 182/15 et de ses effets sur les demandes d'extradition de pays tiers sera proposé. Sur la base de l'arrêt, l'interconnexion entre la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les droits associés à la citoyenneté européenne et le MAE sera examinée

## TUESDAY 6 OCTOBER 2020

- 09h00 **Bienvenue et présentation des participants**
- 09h15 **Les droits fondamentaux et le MAE**  
*Présentation sur les droits fondamentaux : contexte du MAE, Charte des droits fondamentaux de l'UE et champ d'application, pertinence de la CEDH*
- 10h15 Discussion
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Les garanties procédurales dans les procédures pénales et le MAE**  
*Réponses nationales et européennes pour améliorer le contexte des droits procéduraux dans le cadre du MAE*
- 2h00 Discussion



- 12h15 Déjeuner
- 13h15 **Intersections entre les droits fondamentaux et le MAE, avec une référence particulière aux conditions de détention**  
*Examen des pratiques judiciaires nationales après les affaires C-404/15 et C-659/15 PPU Aranyosi et Caldaruru et C-220/18 PPU ML, les conditions de détention dans l'EM émetteur affectant la procédure de remise du MAE.*
- 14h15 Discussion
- 14h30 Pause-café
- 15h00 **Débriefing de l'atelier/étude de cas 1**
- 16h45 **Procès par contumace et le MAE**  
Examen de la jurisprudence récente de la CJUE (C-270/17 Tupikas, C-271/17 Zdziaszek et C- 571/17 Ardic).
- 17h45 Discussion
- 18h00 **Fin de la première journée**

### **MERCREDI 7 OCTOBRE 2020**

- 09h00 **Quelques problèmes relatifs aux motifs de non-reconnaissance du MAE**  
Garanties, retour de ressortissants pour purger une peine après remise aux fins de jugement, peines de réclusion à perpétuité, procédures pénales internes
- 10h00 Discussion
- 10h15 Pause-café
- 10h45 **Débriefing de l'atelier/étude de cas 2**  
Garanties, retour des ressortissants pour purger une peine après remise aux fins de jugement, peines de réclusion à perpétuité, procédures pénales internes
- 12h00 **Demandes d'extradition émanant de pays tiers et MAE**  
Examen de l'arrêt C 182/15 Petruhhin
- 13h00 Discussion
- 13h15 **Évaluation**
- 13h30 **FIN DU SÉMINAIRE**

